

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 6 février 2025

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	30 janvier 2025	30 janvier 2025
23	19	23		

Délibération n° 2025 02 02 : Commissions CAO

L'an deux mille vingt-cinq, le **jeudi 6 février** à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la commune de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Christophe FOLOPPE, Maire.

Membres présents : Isabelle DUMONT, Julien CHAMPION, Valérie RIVÉ, Jean-Yves BOUCARD, Martine HERMANN, Philippe CLAIR, Hervé THOPRIEUX, Thierry CHARNEAU, Cédric ROUSSEAU, Christèle ROBLIN, Sébastien ROCCHI, Jany JONEAU, Mickaël BOUYER, Delphine VINET, Steven LARGEAUD, Jean-François MALTERRE, Berend KAMP, Jean-Pierre PARONNEAU.

Membres absents non représentés : Néant

Membres absents représentés : Martine YVON (donne pouvoir à Mickaël BOUYER), Nadia MORIN (donne pouvoir à Isabelle DUMONT), Monique FRADET (donne pouvoir à Valérie RIVÉ), Gwenaëlle DENIS (donne pouvoir à Christophe FOLOPPE).

Secrétaire de séance : Valérie RIVÉ

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret sauf accord unanime contraire (L.2121-21 du CGCT). Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste,

Sont candidats aux postes de titulaires et de suppléants :

Liste 1

- **Membres titulaires :**

- Julien CHAMPION
- Isabelle DUMONT
- Jean-Yves BOUCARD

- **Membres suppléants :**

- Cédric ROUSSEAU
- Thierry CHARNEAU
- Delphine VINET

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de voter au scrutin public.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité avec 2 Abstentions (MM. Malterre et Kamp)**

- **Donne acte** au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Approuve** l'élection des membres de la CAO de la liste 1 comme suit :

AR Prefecture

017-200080091-20250206-20250202-DE
Reçu le 10/02/2025

- **Membres titulaires :**

- Julien CHAMPION
- Isabelle DUMONT
- Jean-Yves BOUCARD

- **Membres suppléants :**

- Cédric ROUSSEAU
- Thierry CHARNEAU
- Delphine VINET

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,

Valérie RIVÉ



SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 6 février 2025

Le Maire,



Christophe FOLOPPE

